

Conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (c. E-15.1.0.1), les élus et membres réélus du conseil municipal doivent suivre une formation en éthique et en déontologie dans les six mois suivant le début de leur mandat.

La Ville Rouyn-Noranda a l'obligation de publier la liste des élus ayant suivi la formation obligatoire en éthique et déontologie. Voici la liste des élus ayant suivi la formation obligatoire:

**LISTE DES ÉLUS AYANT SUIVI LA FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE**

Noms de l'élu	Respect du délai de 6 mois
Diane Dallaire	X
Samuelle Ramsay-Houle	X
Benjamin Tremblay	X
Réal Beauchamp	X
Louis Dallaire	X
Yves Drolet	X
Cédric Laplante	X
Guillaume Beaulieu	X
Stéphane Girard	X
Sébastien Côté	X
Daniel Camden	X
Sylvie Turgeon	X
Claudette Carignan	X

